Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Compte-rendu - Annexe 1 - Liste des opérations programmées actions 1 à 44

Comité de programmation du 12/09/2024

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis envisagé pour l'arrêté du Président	Avis du comité de programmation	Avis instructeur – Avis	Avis instructeur – Motivation
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.1 - Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	3-Mesure horizontale de la SRI-SI pour le soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, de structuration et de mise en réseau de la recherche et animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation	00037607	DEV'UP CENTRE-VAL DE LOIRE	Programme de diffusion de l'innovation et de l'accompagnement des TPE/PMI/PME régionales pour l'année 2024-2025	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable. L'opération est éligible à l'action 3 « Mesure horizontale de la SRI-SI : soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, structuration et mise en réseau de la recherche, animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation » dans la mesure où le porteur fait partie des bénéficiaires potentiels (associations). Également, l'opération répond aux critères d'éligibilité (animation des DPS, coordination des actions, actions liées à l'innovation par les services, structuration de l'offres de services aux entreprises, actions de diffusion des connaissances scientifiques et techniques et actions en faveur du transfert et de la valorisation vers les entreprises) et elle répond aux critères de sélection (professionnalisme et qualité de l'accompagnement et de l'animation, capacité à créer des liens entre sciences et industries, capacité à favoriser le transfert et la valorisation des technologies vers les entreprises, capacité à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle, lien avec les DPS et la SRI-SI). L'effet levier attendu est important (900 000 € de montant UE soit 48,02 % du CTE) et contribue à l'atteinte des objectifs du PO notamment via l'indicateur RCO04 « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier » dont la valeur prévisionnelle de l'opération est 200.
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.1 - Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	3-Mesure horizontale de la SRI-SI pour le soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, de structuration et de mise en réseau de la recherche et animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation	00015291	CETIM	DIFF 2023 - 2025 : DIFFUSION TECHNOLOGIQUE POUR LES ENTREPRISES (TPE, PME et ETI)	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable. L'opération DIFF 23-25 portée par le CETIM est éligible à l'action 3 « Mesure horizontale de la SRI-SI : soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, structuration et mise en réseau de la recherche, animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation » dans la mesure où le porteur fait partie des bénéficiaires potentiels (CRT). Également, l'opération répond aux critères d'éligibilité (animation des DPS, coordination des actions, actions liées à l'innovation par les services, structuration de l'offres de services aux entreprises, actions de diffusion des connaissances scientifiques et techniques et actions en faveur du transfert et de la valorisation vers les entreprises) et elle répond aux critères de sélection (professionnalisme et qualité de l'accompagnement et de l'animation, capacité à créer des liens entre sciences et industries, capacité à favoriser le transfert et la valorisation des technologies vers les entreprises, capacité à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle, lien avec les DPS et la SRI-SI). En effet, l'opération favorise l'accompagnement des entreprises régionales sur leurs développements technologiques grâce à la sensibilisation et à l'information. Cette action, reconduite depuis plusieurs années, contribue à la diffusion et au transfert de connaissances technologiques en direction des entreprises et ainsi à une meilleure intégration de l'innovation. L'opération est avant tout à visée régionale, mais aura un rayonnement national via les entreprises accompagnées. L'effet levier attendu est donc important (720 000,00 € de montant UE soit 59,78 % du CTE) et contribue à l'atteinte des objectifs du PO notamment via l'indicateur RCO04 « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier » dont la valeur prévisionnelle de l'opération est 360.
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.1 - Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	3-Mesure horizontale de la SRI-SI pour le soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, de structuration et de mise en réseau de la recherche et animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation	00037152	CCI 45	The place by CCI 45 Programme 2023-2025	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable. L'opération est éligible à l'action 3 « Mesure horizontale de la SRI-SI : soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, structuration et mise en réseau de la recherche, animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation » dans la mesure où le porteur fait partie des bénéficiaires potentiels (chambre consulaire). Également, l'opération répond aux critères d'éligibilité (animation des DPS, coordination des actions, actions liées à l'innovation par les services, structuration de l'offres de services aux entreprises, actions de diffusion des connaissances scientifiques et techniques et actions en faveur du transfert et de la valorisation vers les entreprises) et elle répond aux critères de sélection (professionnalisme et qualité de l'accompagnement et de l'animation, capacité à créer des liens entre sciences et industries, capacité à favoriser le transfert et la valorisation des technologies vers les entreprises, capacité à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle, lien avec les DPS et la SRI-SI). L'effet levier attendu est important (138 967,22 € de montant UE soit 60,00 % du CTE) et contribue à l'atteinte des objectifs du PO notamment via l'indicateur RCO04 « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier » dont la valeur prévisionnelle de l'opération est 30.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	14-Soutien aux actions d'accompagnement vers la transition écologique et aides à la conversion écologique de l'activité économique	00021763	Bpifrance	Accélérateur des transitions écologiques 2023-2025	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable. L'opération est éligible à l'action 14 « Soutien aux actions d'accompagnement vers la transition écologique et aides à la conversion écologique de l'activité économique » dans la mesure où le porteur fait partie des bénéficiaires potentiels (établissement public). Également, l'opération répond aux critères d'éligibilité et elle répond aux critères de sélection (accompagnement des entreprises dans la transition écologique). L'opération est à visée régionale du fait du rayonnement de Bpifrance. L'effet levier attendu pour l'entreprise est important (240 360,00 € de montant UE soit 55,06 % du CTE) et contribue à l'atteinte des objectifs du PO notamment via l'indicateur RCO01 « Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes) » dont la valeur prévisionnelle de l'opération est 20.
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	10-Accompagnement et sécurisation de la cession-reprise des entreprises (TPE PME ETI) et de la création d'entreprise	24185	CCI 37	Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise d'entreprises	Accepté	Favorable	Favorable	L'opération est éligible à la fiche action 10 « Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE,PME) et de la création d'entreprise ». Le porteur de projet fait partie des bénéficiaires éligibles, s'agissant d'une chambre consulaire qui répond par ailleurs au critère de sélection au regard de son expérience en matière d'accompagnement à la transmission reprise d'entreprise. L'opération répond aux critères d'éligibilité puisqu'elle vise à accompagner la transmission reprise d'entreprise en animant un réseau de conseillers qualifiés, à même d'accélérer l'accompagnement à la transmission-cession d'entreprise et le déploiement d'actions d'identification d'entrepreneurs cédants et de mise en relation avec des repreneurs par différents moyens, en mettant en place des actions d'information sur la transmission-reprise d'entreprise afin de faciliter la préparation des opérations. Elle répond à la priorité du SRDEII 2022-2027 "renforcer l'accompagnement à l'installation (…) afin de faciliter la transmission d'entreprises".
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	10-Accompagnement et sécurisation de la cession-reprise des entreprises (TPE PME ETI) et de la création d'entreprise	23549	CCI 36	Transmission-reprise 2023	Accepté	Favorable	Favorable	L'opération est éligible à la fiche action 10 « Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE,PME) et de la création d'entreprise ». Le porteur de projet fait partie des bénéficiaires éligibles, s'agissant d'une chambre consulaire qui répond par ailleurs au critère de sélection au regard de son expérience en matière d'accompagnement à la transmission reprise d'entreprise. L'opération répond aux critères d'éligibilité puisqu'elle vise à accompagner la transmission reprise d'entreprise en animant un réseau de conseillers qualifiés, à même d'accélérer l'accompagnement à la transmission-cession d'entreprise et le déploiement d'actions d'identification d'entrepreneurs cédants et de mise en relation avec des repreneurs par différents moyens, en mettant en place des actions d'information sur la transmission-reprise d'entreprise afin de faciliter la préparation des opérations
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	10-Accompagnement et sécurisation de la cession-reprise des entreprises (TPE PME ETI) et de la création d'entreprise	23571	CCI 45	Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise d'entreprises (TPE, PME) et de la création d'entreprise	Accepté	Favorable	Favorable	L'opération est éligible à la fiche action 10 "Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE, PME) et de la création d'entreprise". Le porteur de projet fait partie des bénéficiaires éligibles, s'agissant dune chambre consulaire qui répond par ailleurs au critère de sélection au regard de son expérience en matière d'accompagnement à la transmission reprise d'entreprise. L'opération répond aux critères d'éligibilité puisqu'elle vise à accompagner la transmission reprise d'entreprise en animant un réseau de conseillers qualifiés, à même d'accélérer l'accompagnement à la transmission-cession d'entreprise et le déploiement d'actions d'indentification d'entrepreneurs cédant et de mise en relation avec des repreneurs par différents moyens, en mettant en place des actions d'information sur la transmission reprise d'entreprise afin de faciliter la préparation des opérations.
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	10-Accompagnement et sécurisation de la cession-reprise des entreprises (TPE PME ETI) et de la création d'entreprise	8089	CCI 28	Appui au maintien et dynamisation du tissu économique de l'Eure-et-Loir par la création reprise - Programme 2023	Accepté	Favorable	Favorable	L'opération est éligible à l'action 10 « Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE, PME) et de la création d'entreprise ». Le porteur de projet fait partie des bénéficiaires potentiels éligibles et l'opération répond aux critères d'éligibilité. En effet, l'opération est éligible puisqu'elle a pour objectif de stimuler, développer et surtout pérenniser la création-reprise d'entreprises, de favoriser la réussite entrepreneuriale, d'améliorer la détection et l'accompagnement technique des créations, transmissions et reprises d'entreprises. Elle s'inscrit dans le programme au titre de l'accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE/PME) et de la création d'entreprise. Les actions soutenues sont destinées à accompagner les futurs créateurs et repreneurs, à l'organisation de forums dédiés à la création-reprise. Le montant UE est de 121371,52 €, soit 60% du CTE et contribue à l'atteinte des objectifs du PO.
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	8-Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions	22164	SARL IDB NOUVELLE GENERATION	Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions – investissement concernant une presse offset RMGT 7	Accepté	Favorable	Favorable	Le bénéficiaire et l'opération sont éligibles à la fiche DOMO action 8. L'opération s'inscrit en effet dans une démarche globale et cohérente de développement de l'entreprise. L'investissement en matériel s'inscrit dans un projet de modernisation, de diversification de la production, d'orientation vers de nouveaux marchés, ayant un impact environnemental et répondant à la réduction des consommations énergétiques. D'autre part, l'acquisition de ce nouvel équipement permettra la création de 2 postes d'opérateurs
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	8-Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions	22354	ATELIER MECANIQUE JEAN LASSERRE	VISER 2026 (Valeur Innovation Sociétal Environnement Responsabilité)	Accepté	Favorable	Favorable	Sur la base de l'action 8 « Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions » seules les PME sont éligibles. Le bénéficiaire et l'opération sont éligibles aux critères de la fiche DOMO Action 8. En effet, l'opération, portant sur l'acquisition de quatre machines, investissements matériels, s'inscrit dans une démarche globale de développement de l'entreprise et dans un projet de modernisation, de diversification et d'amélioration du processus de production vers de nouveaux marchés. L'enjeu environnemental est également pris en compte dans cette opération avec l'objectif de réduction de la consommation énergétique. De même, ces investissements productifs participent à la création de 2 postes. Sur le plan financier, l'effet levier de l'opération est vérifié.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	16-Soutien à des programmes de rénovation énergétique de logements performants et favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables	33194	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT LOGEM LOIRET	Rénovation énergétique du Bâtiment E - Voltaire IV (35 logements)	Accepté	Favorable	Favorable	Le projet « Voltaire IV - Bâtiment E 35 logts » porté par l'Office Public de l'Habitat LogemLoiret se réalise dans le cadre du maintien à niveau du parc existant sur le quartier de la Source. Le projet est éligible à l'action 16 du DOMO "Soutien à des programmes de rénovation énergétique performante de logements et favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables" et est au cœur d'un plan de sobriété visant à lutter contre le changement climatique en réduisant les besoins énergétiques, diminuer les charges énergétiques des usagers, améliorer le confort de vie des occupants des logements. Ainsi, l'objectif de cette réhabilitation se décompose en 3 points majeurs qui sont : lutter contre le changement climatique en réduisant les besoins énergétiques, diminuer les charges énergétiques des usagers et améliorer le confort de vie des occupants des logements (pour atteindre le label HPE RENOVATION 2009). Ces objectifs sont en parfaite cohérence avec les objectifs du programme et surtout avec l'action 16 du DOMO de la Région Centre-Val de Loire qui retient seulement les bailleurs sociaux comme bénéficiaires potentiels. Par conséquent, l'Office Public de l'Habitat LogemLoiret en tant que bailleur social avec le statut d'OPH est pleinement éligible.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	16-Soutien à des programmes de rénovation énergétique de logements performants et favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables	33198	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT LOGEM LOIRET	Rénovation énergétique du Bâtiment C- Voltaire IV (34 logements)	Accepté	Favorable	Favorable	Le projet « Voltaire IV - Bâtiment C 34 logts » porté par l'Office Public de l'Habitat LogemLoiret se réalise dans le cadre du maintien à niveau du parc existant sur le quartier de la Source, mais aussi dans une volonté de renforcer l'intégration de ce type de territoires dans la dynamique de développement de l'agglomération, ainsi que de développement des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Le projet est éligible à l'action 16 du DOMO "Soutien à des programmes de rénovation énergétique performante de logements et favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables" et est au cœur d'un plan de sobriété visant à lutter contre le changement climatique en réduisant les besoins énergétiques, en diminuant les charges énergétiques des usagers, ainsi qu'en améliorant le confort de vie des occupants des logements. Ainsi, l'objectif de cette réhabilitation se décompose en 3 points majeurs qui sont : lutter contre le changement climatique en réduisant les besoins énergétiques, diminuer les charges énergétiques des usagers et améliorer le confort de vie des occupants des logements (pour atteindre à terme le label HPE RENOVATION 2009). Ces objectifs sont en parfaite cohérence avec les objectifs du programme et surtout avec l'action 16 du DOMO de la Région Centre-Val de Loire qui retient seulement les bailleurs sociaux comme bénéficiaires potentiels. Par conséquent, l'Office Public de l'Habitat LogemLoiret en tant que bailleur social avec le statut d'OPH est pleinement éligible.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	21-Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau	00036110	Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne	Animation générale du CTZH - années 2023/2024	Accepté	Favorable	Favorable	L'opération, portée par le PNR de la Brenne, consiste à l'animation d'un nouveau CTZH (contrat territorial zones humides) 2022-2024. Le territoire du PNR Brenne a bénéficié d'un premier CTZH de 2017 à 2021. Le CTZH est d'un outil permettant de mettre en oeuvre une stratégie territoriale cohérente et commune aux différents acteurs du territoire, et de coordonner les actions qui sont conduites. L'animation du CTZH, assurée par le PNR de la Brenne a pour fonction intrinsèque sla bonne mise en oeuvre et l'atteinte de ses objectifs Le projet est éligible à l'action 21 du FEDER 21-27.
5 - Une Europe plus proche des citoyens	6 - Cohésion des territoires	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	43-Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne	00029137	Communauté de communes Cœur de Beauce	Animation du Projet Alimentaire Territorial d'avril 2024 à mars 2027	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable pour cette opération portée par la Communauté de Communes Cœur de Beauce consistant en l'animation du PAT Beauce Dunois, reconnu de niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, pour la période 2024-2027, répondant ainsi par ses actions et ses objectifs au Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, mais aussi aux critères énoncés sous l'action 43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne » du DOMO. Le porteur répond également aux critères d'éligibilité de cette même fiche. Cette opération mobilisant 2,45% de la maquette financière de l'action, elle est réputée avoir un effet levier suffisant, aussi bien en termes financier qu'en terme de performance.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	25-Reconquête de la biodiversité remarquable et ordinaire	00027814	PNR du Perche	Restaurer la trame verte et bleue du Perche grâce à un programme ambitieux de plantations de haies et de restauration de mares sur le territoire du Parc en Eure-et-Loir	Accepté	Favorable	Favorable	Le projet, porté par le PNR du Perche, vise à reconstituer les continuités écologiques par La plantation de haies et l'accompagnement de haies spontanées et la restauration de mares. Cette opération est éligible à l'action 25 du FEDER 21-27.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.7- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution	24-Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable	00034647	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Restauration et finalisation du clos et couvert du bâtiment B3 - Site Société Française - Vierzon	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable pour cette opération portée par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry visant à la reconversion d'une friche industrielle, le B3 à Vierzon, afin de permettre de mobiliser des espaces artificialisés en vue de leur réutilisation pour, en l'occurrence, l'implantation de nouvelles activités, et dans une perspective d'urbanisme durable, répondant ainsi par ses actions et ses objectifs au Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, mais aussi aux critères énoncés sous l'action 24 « Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable » du DOMO. Le porteur répond également aux critères d'éligibilité de cette même fiche. Cette opération mobilisant 4,96% de la maquette financière de l'action, elle est réputée avoir un effet levier suffisant, aussi bien en termes financier qu'en terme de performance.
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche,développement,innovation,compétitivité des entreprises et numérisation	1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	5-Acquisition, usages, sécurisation et exploitation des données	00023308	GIP RECIA	Projet ReCOR 2023-2026	Accepté	Favorable	Favorable	Avis favorable pour cette opération portée par le GIP RECIA visant, dans la continuité de la phase 1 du projet, à la création de 3 boucles reliées au réseau très haut débit ReCOR, permettant à 26 sites éloignés des grandes agglomération (lycées, établissements supérieurs et de recherche) de bénéficier d'un débit de 1 à 10 Gigabit par seconde, répondant ainsi par ses actions et ses objectifs au Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, mais aussi aux critères énoncés sous l'action 5 «Acquisition, usages, sécurisation et exploitation des données » du DOMO. Le porteur répond également aux critères d'éligibilité de cette même fiche. Cette opération mobilisant 16,63 % de la maquette financière de l'action, elle est réputée avoir un effet levier suffisant, aussi bien en termes financier qu'en terme de performance.

Avis des tiers experts

N° PDA	Tiers 1 – Nom du tiers	Avis	Motivation	Tiers 2 – Nom du tiers	Avis	Motivation	Tiers 3 – Nom du tiers	Avis	Motivation
00037607	DE - LE GALLO T. Avis reçu le 26/08/2024	Favorable	Les objectifs de la demande d'aide FEDER pour les années 2024 et 2025, tels que décrits dans le dossier de candidature, sont alignés avec les priorités de développement économique de la région Centre-Val de Loire, inscrites dans le SRDEII « Horizon 2030 ». En effet, ils visent notamment à : • renforcer le soutien des entreprises dans l'accélération de leurs transitions, aussi bien écologiques et énergétiques que numériques ; • poursuivre son action en faveur de la relocalisation et intensifiant le programme de détection des projets d'attractivités ; • accompagner les projets d'innovation, notamment au titre du programme France 2030); • favoriser les échanges entre décideurs économiques sur les territoires. Aussi, la Direction de l'Économie émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 900 000 € (sur une assiette de dépenses de 1 874 312,42 €) au titre de l'action 3 du PO FEDER/FSE+ 2021/2027	DESRTT - CORDIER G. Avis reçu le 10/09/2024	Favorable	Après lecture de la demande de subvention de la part de Dev'Up concernant son programme de diffusion de l'innovation et de l'accompagnement des TPE/PMI/PME régionales pour la période 2024-2025, je te confirme que la DESRTT n'est que très peu concernées par les actions mise en œuvre dans l'opération. Il s'agit essentiellement d'actions qui relève de la sphère économique. Je laisse donc mes collègues avisés de la Direction de l'Economie apporter leurs avis sur cette demande de subvention FEDER. A noter : Dev'Up propose quelques actions pertinentes vis-à-vis de la diffusion technologique et de l'innovation auprès des acteurs socio-économiques régionaux. Je note notamment dans ce cadre : - des événements qui contribuent à rapprocher les entreprises du territoire de l'expertise des acteurs académiques régionaux ; - l'accompagnement des pôles de compétitivité et clusters notamment en matière de mise en réseau et d'accès à des projets européennes. Ces éléments s'insèrent bien dans le cadre des actions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2024-2027) ainsi que dans le cadre des actions du Schéma Régional de l'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI 2021-2027).	DRARI - CORDIER S. DREETS - MOREAU D. Avis reçu le 08/08/2024	Favorable	Pas de retour, l'avis est considéré comme favorable. Nous n'avons pas d'observation particulière sur ce dossier et émettons en conséquence un avis favorable.
00015291	DE - LE GALLO T. Avis reçu le 02/09/2024	Favorable	Le programme de diffusion technologique du CETIM vise à renforcer la compétitivité des entreprises industrielles en France en leur offrant un accès privilégié à des technologies de pointe et à des innovations récentes. Les initiatives proposées, telles que les prestations individuelles, les travaux de R&D dans différents domaines (matériaux métallique, fabrication additive, robotique, objets connectés), sont en adéquation avec les besoins actuels du secteur industriel. Par ailleurs, il convient de noter la création d'une équipe autour de la « transformation durable ». Ce programme devrait donc contribuer à l'amélioration des performances industrielles et à la promotion de l'innovation technologique. Il s'inscrit pleinement dans l'axe 3 du SRDEII : « Relocaliser, diversifier, innover, numérise : enjeux majeurs de la performance économique de demain ». De plus, le CETIM a démontré par le passé sa capacité à mener à bien des projets similaires avec succès. Aussi, la Direction de l'Economie émet un avis favorable pour l'obtention d'une subvention de 720 000 € sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 au titre de : « DIFF 2023-2025 : Diffusion technologique pour les entreprises » porté par le CETIM au titre de l'action 3 du PO FEDER/FSE+ 2021/2027.	DESRTT - CORDIER G. Avis reçu le 09/09/2024	Favorable	La DESRTT émet un avis favorable vis-à-vis de cette opération. L'opération consiste en de la diffusion technologique et notamment le soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises via diverses actions. En ce sens, le CETIM propose des actions d'assistance auprès d'entreprises, de réseautage et de promotion des compétences scientifiques et technologique auprès des acteurs socio-économiques. L'opération s'inscrit pleinement dans la mesure 19 du SRESRI - Multiplier les coopérations entre les laboratoires et le monde socio-économique - avec des objectifs tels que : • La promotion et la diffusion de l'innovation (notamment celle issue des acteurs académiques régionaux) dans les entreprises du territoire. • La mise en relation avec des centres de compétences, des écoles, universités, cellules de valorisation et laboratoires. L'opération s'inscrit également dans le cadre de la SRI-SI, Mesure horizontale : soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, structuration et mise en réseau de la recherche, animation des écosystèmes d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation. Au regard du dossier et des actions proposées par le projet, la Région sera attentive à la capacité du CETIM de structurer et de coordonner ses actions en lien avec les missions du consortium de valorisation de la recherche C'Valo, les pôles de compétitivité acteurs des DPS de la SRI-SI ainsi que le Pôle Universitaire d'Innovation Loire Valley Innov (PUI LVI). En outre, le porteur bénéficiant d'aides financières régionales et Européennes depuis plusieurs années, sur les actions présentées, il aurait été intéressant d'avoir un bilan quantitatif et qualitatif des actions jusqu'ici mise en œuvre pour étayer l'intérêt de la poursuite de l'opération.	DRARI - CORDIER S. DREETS - MOREAU D. Avis reçu le 08/08/2024	Favorable	Pas de retour, l'avis est considéré comme favorable. Nous n'avons pas d'observation particulière sur ce dossier et émettons en conséquence un avis favorable.
00037152	DE - LE GALLO T. Avis reçu le 07/08/24	Favorable	La Direction de l'Economie émet un avis favorable pour la demande d'aide de 138 967,22 € sollicitée par The Place By CCI 45. Dans le cadre du SRDEII, la Région Centre-Val de Loire a identifié l'innovation comme un enjeu majeur de l'économie de demain (axe 3). Aussi, la Région souhaite s'appuyer sur un réseau d'acteurs efficient pour accompagner les porteurs de projets d'innovation, qu'il s'agisse de startup ou de PME/GE. Aussi, le dossier présenté au FEDER par The Place by CCI 45 s'inscrit dans les priorités 9 (comment faire de la RDI un enjeu majeur de l'économie régionale) et 10 (comment renforcer les filières à enjeux forts et construire les filières de demain) du SRDEII. En effet, en structurant et professionnalisant son réseau avec des bureaux satellites dans tous les départements, elle contribuera à diffuser l'innovation sur l'ensemble des territoires. Les programmes d'actions prévoient de l'accompagnement : de la maturation à l'accélération. Par ailleurs chaque département se "thématise" sur des filières porteuses pour son territoire comme par exemple le transport, logistique et mobilité dans le 45. Au regard des moyens déployés dans ce programme, la Région sera attentive à la masse critique des entreprises accompagnées mais aussi aux accompagnements financiers régionaux (France 2030 Régionalisé, CAP, Prêt Honneur Innovation, Centre Val de Loire Amorçage) qui pourront en découler.	DESRTT - CORDIER G. Avis reçu le 19/07/2024	Favorable	La DESRTT émet un avis favorable pour la demande d'aide de 138 967,22 € sollicitée par la CCI 45. Dans le cadre de son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté le 19 octobre 2023, la Région a notamment pour ambition de s'appuyer sur la recherche pour stimuler l'innovation (ambition 4). L'objectif est notamment de fluidifier les relations entre le milieu académique et la sphère socio-économique par le biais de l'appui aux initiatives de structuration de réseaux de partenariats et de collaborations. Le projet s'inscrit dans cette ambition puisqu'il propose de coordonner et d'animer un réseau d'acteur de l'innovation en vue de renforcer le développement de startup et d'entreprises innovantes en lien avec le milieu académique. Ainsi, le projet s'inscrit pleinement dans la mesure 19 du SRESRI - Multiplier les coopérations entre les laboratoires et le monde socio-économique - avec des objectifs tels que : • La promotion et la diffusion de l'innovation (notamment celle issue des acteurs académiques régionaux) dans les entreprises du territoire. • La mise en relation avec des centres de compétences, des écoles, universités, cellules de valorisation et laboratoires. En outre, le projet s'inscrit également dans la mesure 22 du SRESRI - Poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat auprès des porteurs de projet académiques- notamment avec la mise en place d'événements visant à proposer un accompagnement structuré aux projets innovants notamment sur les phases d'incubation et de pré-incubation. Au regard du dossier et des actions proposées par le projet, la Région sera attentive à la capacité de la CCI du Loiret de structurer son réseau et de coordonner son projet en lien avec les actions/missions du consortium de valorisation de la recherche C'Valo, le SPVGC et les pôles de compétitivité acteurs des DPS de la SRI-SI. Dans ce cadre une attention toute particulière sera donc portée sur les accords et les conventions de partenariats avec ces acteurs de l'innovation en Région.	DRARI - CORDIER S. Avis reçu le 20/08/2024 DREETS - MOREAU D. Avis reçu le 08/08/2024	Favorable	Avis conforme de la DRARI Nous n'avons pas d'observation particulière sur ce dossier et émettons en conséquence un avis favorable.
00021763	DE - DECANTON S. Avis reçu le 29/07/2024	Favorable	Avis favorable						
24185	Marie-France COURTOT-DARTIGES (DE)	Favorable	Avis favorable rendu le 23/08/2024 : ok pas de remarque particulière à formuler						
23549	Marie-France COURTOT-DARTIGES (DE)	Favorable	Avis favorable rendu le 29/08/2024 : ok pas de remarque particulière à formuler						
23571	Marie-France COURTOT-DARTIGES (DE)	Favorable	Avis favorable rendu le 29/08/2024 : ok pas de remarque particulière à formuler						
8089	Marie-France COURTOT-DARTIGES (DE)	Favorable	Avis favorable rendu le 29/08/2024 : ok pas de remarque particulière à formuler						
22164	Olivier HEURTEBISE (MdR 45)	Favorable	Avis favorable de la Direction de l'Economie, rendu le 26/08/2024 pour les motifs suivants : Projet d'investissement, porté par une Petite Entreprise (au sens U.E) concourant à - la modernisation de l'outil de production - une réduction de la consommation « matière » estimée à 20 – 30 % - une réduction de la consommation électrique (versus précédent équipement) - une augmentation des capacités de production & productivité (passage à un rythme de production en 2/8 avec la nouvelle machine) Le tout doit accroître la compétitivité de l'entreprise sur un marché saturé.						
22354	Isabelle TURPIN MdR 18	Favorable	Avis favorable rendu le 16/09/2024, à l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un dossier FEDER d'un montant de 400 000 euros pour l'entreprise ATELIER MECANIQUE JEAN LASSERRE. L'atelier mécanique Jean Lasserre situé à Méreau, emploie 37 salariés dans le Cher, et a pour objet l'usinage de précision, de pièces technique et complexe en prestation complète de série. Elle intervient dans des secteurs d'activité diversifiés : aéronautique, ferroviaire, armement, spatial. Elle réalise un chiffre d'affaires de 5 M€. Dans le cadre d'une dynamique de modernisation, de compétitivité ainsi que de contraintes énergétiques. L'atelier mécanique Jean Lasserre souhaite investir et acquérir 3 moyens de productions : centre d'usinage palettisé et une machine DMU 75 monoBLOCK, centre de tournage automatisé tour TTL ainsi qu'un centre de tournage bi-broche CMZ. L'impact du projet est significatif puisqu'il doit conduire à la création de 2 emplois. Les nouveaux investissements devraient permette de sécuriser les parts de marché voire d'ne acquérir de nouvelles, de maintenir et améliorer l'outil de production sur le territoire						
33194	Xavier TRIBALAT-MAURICE (DAT)	Favorable	avis favorable le 27/08/2024, pour ces logements, par ailleurs engagés au titre des aides régionales (CPR 19/02/2021)	Christophe DOS SANTOS (DETE)	Favorable	Je donne un avis favorable pour ces 2 dossiers de rénovations qui respectent bien le gain de 2 classes énergétiques, critères d'éligibilité correspondant à la fiche Action N°16. (30/08/2024)			
33198	Xavier TRIBALAT-MAURICE (DAT)	Favorable	avis favorable le 27/08/2024 pour ces logements, par ailleurs engagés au titre des aides régionales (CPR 19/02/2021)	Christophe DOS SANTOS (DETE)	Favorable	Je donne un avis favorable pour ces 2 dossiers de rénovations qui respectent bien le gain de 2 classes énergétiques, critères d'éligibilité correspondant à la fiche Action N°16. (30/08/2024)			
00036110	DETE Mylene Moreau avis le 03/09/2024	Favorable	Pour le financement du dossier animation CTZH Brenne 2023 et 2024 par le FEDER régional (fiche 21) : Côté DETE, on estime que le poste d'animation (1 ETP) se répartit comme suit : 90% du poste d'Aurélie Delzor + 10% du poste de Benoit Pellé C'est ce que j'avais noté dans mon mail du 31/07 Et là dans le PF côté FEDER, c'est un peu différent car un plus précis, à savoir : -Pour 2023 : 90,24% + 11,17% (NB : la somme ≠ 100%) -Pour 2024 : 87,80% + 12,20% De mon côté pas de souci que ce soit un peu différent entre nos 2 instructions (notamment car c'est entre autres pour des raisons d'arrondi), j'imagine que c'est OK pour toi aussi. J'ai bien noté que les 2 secrétariats + interventions de prestataires extérieurs + location du village vacances Bellebouche n'étaient pas financés directement mais inclus dans le forfait de 40% : tout à fait d'accord Et de manière générale : OK sur les montants et calculs.						
00029137	Marie LEGRU - MRCVL 28	Favorable	Avis favorable rendu le 05/09/2024 : Oui, c'est un poste co-financé CRST. Avis favorable.						
00027814	DETE Olivier DUCARRE 28/08/2024	Favorable	Ce dossier de demande de subvention déposé par le syndicat mixte de gestion du PNR du Perche auprès de la Région Centre-Val de Loire concerne les communes d'Eure et Loir du Parc naturel régional. L'objectif principal du projet est de piloter une opération groupée de plantations de haies bocagères par l'achat et la mise en place de plants. Un deuxième objectif concerne la restauration écologique de mares. La plantation d'essences végétales génétiquement adaptées va permettre de restaurer les fonctionnalités écologiques de secteurs où le bocage est présent de manière relictuelle. L'opération doit permettre de restructurer les continuités écologiques par le confortement d'un réseau de haies bocagères ; notamment sur des secteurs définis comme « prioritaires » pour la ressource en eau car soumis à des pollutions diffuses d'origine agricole. La plus-value de l'opération porte également sur l'accompagnement et la formation des bénéficiaires des plants pour apprendre à gérer de manière durable les haies. Ceci en lien avec la mise en place progressive de plans de gestion des haies pour une valorisation économique vers une filière bois-énergie. Par ailleurs, l'expérimentation de pousses spontanées d'essences végétales en vue de former des haies bocagères est une plus-value supplémentaire à l'opération. Cette opération s'inscrit réellement comme un plan « bocage ». L'opération répond à ce titre aux critères de sélection de la mesure 25 du FEDER Centre-Val de Loire pour la période 2021-2027. Le territoire concerné est couvert partiellement par les sous-trames écologiques prioritaires du SRADDET Centre-Val de Loire ; ce qui le rend éligible. Cette opération répond aux objectifs biodiversité du SRADDET Centre-Val de Loire et à la Stratégie régionale biodiversité Centre-Val de Loire en permettant la reconquête de la biodiversité et l'amélioration des continuités écologiques. L'avis de la DETE est favorable.						
00034647	Marie CANDELLE - MRCVL 18	Favorable	Avis favorable rendu le 30/08/2024 : L'opération « Restauration et finalisation du clos et couvert du bâtiment B3 » sis à Vierzon, et porté par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est pertinent pour le développement du territoire. D'une part, ce projet s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation d'une friche industrielle et d'autre part, il permet l'accueil de nouvelles starts-up et d'étudiants grâce aux formations proposées. Le projet s'inscrit également dans votre fiche action n°24 « soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable » du DOMO ainsi que dans la prochaine fiche action du prochain CRST de Vierzon Sologne Berry (n°46 : « requalification de friches urbaines ». L'avis pour le financement de ce projet est donc favorable.						
00023308	Baptiste CHAPUIS - ADAPT	Favorable	Avis favorable rendu le 06/09/2024 : Le plan de financement va peut-être évolué mais j'émets un avis favorable sur ce projet.						

Informations budgétaires, coût total éligible et financements proposés

N° PDA	Section	Imputation	Coût total éligible – Montant	HT/TTC	FEDER – Montant	FEDER – %	FSE+ – Montant	FSE+ – %	Région CVL – Montant	Région CVL – %	Autres régions – Montant	Autres régions – %	Etat – Montant	Etat – %	AELB – Montant	AELB – %	Département – Montant	Département – %	Commune – Montant	Commune – %	EPCI – Montant	EPCI – %	Autres publics – Montant	Autres publics – %	Autofinancement public – Montant	Autofinancement public – %	Fonds privés – Montant	Fonds privés – %	Autofinancement privé – Montant	Autofinancement privé – %
00037607	Fonctionnement	9305-052-65742-21962-081	1 874 312,53 €	TTC	900 000,00 €	48,02%							80000	4,27%									200000	10,67%					797 715,87 €	42,56%
00015291	Fonctionnement	9305-052-65742-21962-081	1 204 444,21 €	TTC	720 000,00 €	59,78%			95348,5	7,92%									70000	5,81%									319 095,71 €	26,49%
00037152	Fonctionnement	9305-052-65742-21962-081	231 612,04 €	HT	138 967,22 €	60,00%																			50 954,65 €	22,00%			41 690,17 €	18,00%
00021763	Fonctionnement	9305-052-657382 21908-081	436 560,00 €	TTC	240 360,00 €	55,06%							62400	14,29%									11400	2,61%			122400	28,04%		
24185	Fonctionnement	9305.052.657363 .21910.081	124 685,55 €	HT	74 811,33 €	60,00%		#VALEUR!	10866	8,71%															39008,22	0,31285				
23549	Fonctionnement	9305.052.657363 .21910.081	88 336,64 €	HT	53 001,98 €	60,00%			14 000,00 €	15,85%															21 334,66 €	0,24152				
23571	Fonctionnement	9305.052.657363 .21910.081	129 983,31 €	HT	77 989,99 €	60,00%			14 000,00 €	10,77%															37 993,32 €	0,29229				
8089	Fonctionnement	9305.052.657363 .21910.081	202 285,86 €	HT	121 371,52 €	60,00%			14 000,00 €	6,92%															66 914,34 €	33,0791				
22164	Investissement	9005.052.2045.2 1907.081	685 000,00 €	HT	137 000,00 €	20,00%																							548 000,00 €	80,00%
22354	Investissement	9005,052,2045,2 1907,081	1 305 689,00 €	HT	400 000,00 €	30,64%																							905 689,00 €	69,36483
33194	Investissement	9005.052.2045.2 1913.081	694 045,39 €	HT	69 404,54 €	10,00%			70 000,00 €	10,09%			62 501,27 €	0,090054					33 855,80 €	4,88%							458 283,78 €	66,03%		
33198	Investissement	9005.052.2045.2 1913.081	689 634,74 €	HT	68 963,47 €	10,00%			68 000,00 €	9,86%			62 104,07 €	0,090054					33 640,65 €	4,88%							456 926,55 €	66,26%		
00036110	Fonctionnement	21919	128 166,95 €	TTC	25 633,39 €	20,00%			21 772,00 €	16,99%					75 466,12 €	58,88%									5 295,44 €	4,13%				
00029137	Fonctionnement	Pas d'imputation en fonctionnement	147 071,01 €	TTC	73 535,51 €	50,00%			44 121,30 €	30,00%											14 707,10 €	10,00%			14 707,10 €	10,00%				
00027814	Fonctionnement	21922	143 595,60 €	TTC	86 157,36 €	60,00%											23 031,00 €	16,04%							34 407,24 €	23,96%				
00034647	Investissement	9005-052-2045-21921-081	1 252 364,03 €	HT	495 838,54 €	39,59%			247 398,04 €	19,75%			509 127,45 €	40,65%																
00023308	Investissement	9005-052-2045-21904-081	4 441 034,44 €	TTC	888 206,89 €	20,00%			1 776 413,78 €	40,00%			1 776 413,78 €	40,00%																

Indicateurs du cadre de performance et descriptif de l'opération

N° PDA	Réalisation	Résultat	Descriptif de l'opération
00037607	RCO01:200 RCO04:200 RCO05:75 RCO07: non pertinent	RCR05: 30	DEV'UP Centre Val de Loire est l'agence régionale pour le développement économique et social de la Région Centre Val de Loire qui agit au service des territoires, des entreprises et de ses membres. Son siège est localisé à Orléans. Elle est organisée pour intervenir en très grande proximité avec ses parties prenantes et en complémentarité avec ses partenaires. L'opération correspond au programme de diffusion de l'innovation et de l'accompagnement des TPE/PMI/PME régionales pour la période 2024-2025. En 2024 et 2025, DEV'UP poursuivra son soutien auprès des entreprises innovantes et en croissance en leur permettant d'accéder aux financements régionaux, nationaux et européens. Le rayonnement de l'opération est à minima régional. Les retombées indirectes de l'opération seront au niveau national voire international.
00015291	RCO01:360 RCO04:360 RCO05:3 RCO07: non pertinent	RCR05: 180	À la croisée de la recherche et de l'industrie, le CETIM, institut technologique labellisé Carnot et membre de l'Alliance Industrie du Futur, est le centre d'expertise mécanique français. Outil R&D de 7500 entreprises mécaniciennes, il totalise 1100 personnes dont plus des 2/3 sont des ingénieurs et des techniciens, pour 180M€ de chiffre d'affaires. Il démultiplie son action avec un réseau de partenaires scientifiques et techniques. Si le CETIM assure une forte présence au plus près de ses clients nationaux, ses capacités d'intervention industrielle s'étendent à l'international, notamment dans les régions francophones. Son action de pilote de nombreux projets innovants en fait naturellement le fédérateur des grands projets industriels ou R&D multipartenaires et ce sur 3 axes principaux : -Matériaux – Produits – Procédés -Performances des systèmes -Transformation Durable Partenaire de R&D, aux côtés des grands acteurs spécialisés, le CETIM propose une offre globale et pluridisciplinaire pour transformer et pour mettre en œuvre les connaissances scientifiques en applications au service de l'industrie. L'établissement CETIM de Bourges prend la suite des missions du CETIM Centre-Val de Loire qui assurait une mission de diffusion technologique dans le domaine de l'industrie manufacturière depuis sa création en 2002, ainsi qu'une mission de soutien aux industriels régionaux. Cette mission s'exprime suivant quatre axes : • Des prestations individuelles aux entreprises de type études, expertises, formations, accompagnement. • Des travaux de recherche et développement notamment dans les domaines des matériaux métalliques, de la fabrication additive, de la robotique, des objets connectés et de la conception (chaine numérique). • Une plateforme partagée de fabrication additive permettant aux industriels participant de valider leurs concepts ou définir leurs besoins. • Une action de diffusion technologique renouvelée depuis plusieurs années.
00037152	RCO01:30 RCO04:30 RCO05:10 RCO07: 3	RCR05: 25	La Chambre de Commerce et du Loiret (CCI 45) est un organisme consulaire appartenant au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Région Centre-Val de Loire. La CCI 45 propose un dispositif d'appui à l'entrepreneuriat et à l'innovation au bénéfice des entreprises et des porteurs de projet de son territoire départemental mais également régional via l'incubateur The Place by CCI 45. L'incubateur est centré sur la thématique « transport, logistique, mobilité ». La volonté de la CCI Loiret est de faire de « The Place by CCI 45 » un pôle de développement de solutions innovantes pour le secteur « transport, logistique, mobilité » contribuant ainsi à la création de valeur et d'emplois sur le territoire et à son rayonnement. La marque déposée « The Place by » dispose d'une tête de réseau régional en Centre-Val de Loire – The Place by CCI 28 – qui assure la coordination entre les différentes CCI du territoire régional, Bureaux Satellites qui sont des antennes départementales du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) appartenant toutes au réseau THE PLACE BY CCI. L'objectif de cette opération est de développer The Place by CCI 45 suite à l'entrée de la CCI 45 au sein du réseau régional « The Place by CCI ». Le rayonnement de l'opération est régional.
00021763	RCO01:20 RCO02:0 RCO04:20	RCR02: 122 400 €	La Banque publique d'investissement, Bpifrance fait de l'accompagnement des entreprises un axe fort de ses missions d'intérêt général et de ses orientations stratégiques, convaincu qu'au-delà des financements, les entreprises ont besoin d'être soutenues dans la réalisation de leurs projets, particulièrement en innovation et à l'international. L'opération est la mise en œuvre d'un accélérateur transition écologique et énergétique qui vise à accompagner 20 entreprises de la Région Centre-Val de Loire dans leur transition énergétique. L'opération a un rayonnement régional.
24185	RCO01 : 74 RCO04 : 74 RCO05 : 0	RCR17 : 0	La CCI 37 a pour ambition de favoriser et faciliter l'enrichissement du tissu économique local. Pour cela, elle a pour projet de détecter et accompagner les porteurs de projet à la création ou reprise d'entreprise pour les préparer, les orienter et assurer au mieux la viabilité et la pérennité de ces actions de ces créations d'entreprises et d'emplois. L'opération présentée a pour objectifs : d'informer et de sensibiliser à la transmission-reprise d'entreprise, de soutenir l'entrepreneuriat et développer l'esprit d'entreprise, pour tous les porteurs de projet quelle que soit la nature ou l'état d'avancement de leur projet, sans distinction ni discrimination, de détecter et d'accompagner techniquement les transmissions et reprises d'entreprises, de permettre la pérennisation du nombre d'entreprises et de déployer les services sur l'ensemble du territoire, de renouveler le tissu économique en s'appuyant sur la stimulation de la reprise/transmission afin de favoriser leur pérennisation, et enfin de mettre en œuvre un accompagnement de qualité, ciblé sur les besoins spécifiques de chacun
23549	RCO01 : 22 RCO04 : 22 RCO05 : 0	RCR17 : 0	Le tissu économique de l'Indre repose principalement sur un ensemble de petites et moyennes entreprises. La population y est plus âgée et moins formée que dans d'autres départements de la région, elle a tendance à diminuer plus fortement qu'ailleurs, et les perspectives d'avenir pour les jeunes y sont plus faibles avec un taux de chômage supérieur aux moyennes nationales et régionales. L''ensemble en fait un département peu attractif qui peine à construire une véritable dynamique de développement. Dans ce contexte, la transmission des entreprises constitue un enjeu majeur à relever. En effet, assurer la survie des entreprises existantes quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur localisation, est un levier important pour lutter contre le chômage (en évitant la perte des emplois existants), pour la survie des milieux ruraux (sauvegarde du dernier commerce dans les villages) et pour endiguer la baisse de la démographie (en attirant les néoruraux lassés de la vie citadine). La CCI de l'Indre s'engage ainsi à accompagner la transmission reprise d'entreprise en animant un réseau de conseillers qualifiés, à même d'accélérer l'accompagnement à la transmission-cession d'entreprise et le déploiement d'actions d'identification d'entrepreneurs cédants et de mise en relation avec des repreneurs par différents moyens, en mettant en place des actions d'information sur la transmission-reprise d'entreprise afin de faciliter la préparation des opérations.
23571	RCO01 : 95 RCO04 : 95 RCO05 : 0	RCR17 : 0	Le Loiret est un territoire à dominante rurale, majoritairement composé de communes de moins de 1500 habitants. Sa population se concentre majoritairement dans la métropole d'Orléans qui constitue un véritable pôle d'attraction. Si la bonne desserte autoroutière et le foncier abordable font du Loiret un département attractif, les enjeux de revitalisation des territoires ruraux reste essentiels. Le Loiret représente un quart du tissu économique de la région Centre-Val de Loire et compte plus de 5 600 entreprises dont le dirigeant est âgé de 60 ans et plus. La transmission et la cession d'entreprise s'anticipant sur plusieurs années à l'avance, un accompagnement est décisif pour la pérennisation de ces entreprises. Les conseillers transmission de la CCI du Loiret couvre ainsi tout le département pour accompagner les TPE, PME, pour offrir aux cédants et aux repreneurs un accompagnement pour assurer les différentes phases de la cession reprise d'entreprise afin de maintenir le tissu économique du Loiret et pérenniser les emplois
8089	RCO01 : 667 RCO04 : 593 RCO05 : 12	RCR17 : 10	Afin de faciliter le renouvellement du tissu économique des entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir sensibilise et accompagne les créateurs/repreneurs, les cédants et les jeunes entreprises au sein des services Espace Entreprendre. L'Espace Entreprendre de la CCI est conforme aux normes « Entreprendre en France ». Il respecte le référentiel qualité et applique des procédures et des délais de suivi du porteur de projet à toutes les étapes de son parcours. Le profil des porteurs de projet euréliens est le suivant : 60% sont des hommes et 40% des femmes, 93% ont un projet de création et 7% un projet de reprise
22164	RCO01 : 1 RCO02 : 1	RCR01 : 2 RCR02 : 548 000 RCR19 : 1	L'opération de la société SARL I D B Nouvelle Génération, société d'imprimerie, s'inscrit dans un objectif de renforcement des capacités de production des entreprises. L'investissement concerne une presse offset RMGT 7 5 couleurs, modèle 790ST-5 avec contrôle automatique latérale de la pile au margeur et taquets latéraux pneumatiques de marque MANROLAND. Cette société est située 13 rue Emile Leconte, 45140 Ingré. De même, elle porte un rayonnement départemental puisqu'elle compte déjà deux imprimeries et souhaite en acquérir une troisième dans le Loiret.
22354	RCO01 : 1 RCO02 : 0	RCR01 : 2 RCR02 : 905689 RCR19 : 1	L'atelier mécanique Jean Lasserre situé à Méreau, emploie 37 salariés dans le Che, et a pour objet l'usinage de précision, de pièces technique et complexe en prestation complète de série. Elle intervient dans des secteurs d'activité diversifiés : aéronautique, ferroviaire, armement, spatial. Elle réalise un chiffre d'affaires de 5M€. Dans le cadre d'une dynamique de modernisation, de compétitivité ainsi que de contraintes énergétiques, l'atelier mécanique Jean Lasserre souhaite investir et acquérir 3 moyens de productions : centre d'usinage palettisé et une machine DMU 75 monoBLOCK, centre de tournage automatisé tour TTL ainsi qu'un centre de tournage bi-broche CMZ. L'impact du projet est significatif puisqu'il doit conduire à la création de 2 emplois.
33194	RCO18 : 35 RCO74 : 62,72 RCO75 : 1	RCR26 : 315 RCR29 : 84	Créé en 1947, l'Office Public de l'Habitat LogemLoiret est aujourd'hui le premier bailleur social public du Loiret dont le Conseil Départemental est la collectivité de rattachement. Le parc est constitué de plus de 52 205 logements Hlm répartis dans plus de 300 communes du département. L'Office Public de l'Habitat LogemLoiret a pour objectif d'entreprendre des travaux de réhabilitation thermique de 35 logements situés 4, 6 rue Marcel Templier et 4 place Charles Desvergnes à Orléans. Ce projet s'inscrit dans le cadre du maintien à niveau du parc existant sur le quartier de la Source, mais aussi dans une volonté de renforcer l'intégration de ce type de territoires dans la dynamique de développement de l'agglomération, ainsi que le développement des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Les travaux permettront d'améliorer la performance énergétique des bâtiments ainsi que le confort et le cadre de vie des locataires. Ainsi, l'opération vise l'atteinte du label HPE rénovation 2009, soit une consommation conventionnelle inférieure à 80 kWhEP/m² après travaux. Cela entraîne par ailleurs le passage de l'étiquette E à l'étiquette C, soit un gain de 2 classes.
33198	RCO18 : 34 RCO74 : 60,93 RCO75 : 1	RCR26 : 306 RCR29 : 81,6	Créé en 1947, l'Office Public de l'Habitat LogemLoiret est aujourd'hui le premier bailleur social public du Loiret dont le Conseil Départemental est la collectivité de rattachement. Le parc est constitué de plus de 52 205 logements Hlm répartis dans plus de 300 communes du département. L'Office Public de l'Habitat LogemLoiret a pour objectif d'entreprendre des travaux de réhabilitation thermique de 34 logements situés 3 rue Nicolas Boileau, 3 place Charles Desvergnes et 4 allée Roland Dorgelès à Orléans. Ce projet s'inscrit dans le cadre du maintien à niveau du parc existant sur le quartier de la Source, mais aussi dans une volonté de renforcer l'intégration de ce type de territoires dans la dynamique de développement de l'agglomération, ainsi que de développement des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Les travaux permettront d'améliorer la performance énergétique des bâtiments ainsi que le confort et le cadre de vie des locataires. Ainsi, l'opération vise l'atteinte du label HPE rénovation 2009, soit une consommation conventionnelle inférieure à 80 kWhEP/m² après travaux. Cela entraine par ailleurs le passage de l'étiquette E à l'étiquette C, soit un gain de 2 classes.
00036110	SO04= 4	SR04= 1	Animation générale du contrat : o Représentation du porteur de projet auprès des signataires ; o Suivi administratif et financier des actions ; o Assistance sur le montage des dossiers auprès des maîtres d'ouvrage ; o Réalisation des bilans annuels (bilan financier et réalisation des actions) ; o Réalisation du bilan à mi-parcours (2024) ; o Mise en place du programme pour les 3 dernières années du contrat (2025-2027) ; o Suivi de l'évaluation finale et construction d'un nouveau CTZH (2027) ; o Réalisation d'un tableau de bord pour le suivi des indicateurs. - Gouvernance : o Organisation et animation des comités de pilotage et des comités techniques ; o Suivi financier du contrat. - Communication interne (transversalité) : o Information bimestrielle aux maîtres d'ouvrage des réalisations passées. - Communication externe : o Information bimestrielle aux communes sur les actions (et leur avancement) ; o Promotion du CTZH auprès du grand public via les outils internet (site du Parc, réseaux sociaux, etc.) ; o Édition d'un livrable de fin de contrat (plaquette et/ou film) ; o Journée de restitution « forum » auprès des acteurs locaux, élus et habitants (2024 et 2027)
00029137	RCO74 : 76000 RCO76 : 1 RCO80 : 1		La Communauté de Communes Cœur de Beauce s'est engagée depuis 2021 dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays Dunois (PAT Beauce Dunois), couvrant les communautés de communes du Bonnevalais et du Grand Châteaudun. Ce PAT bénéficie, depuis 2024, d'une reconnaissance de niveau 2 délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et identifie 20 actions réparties en 4 axes : Faciliter l'accès à tous à une alimentation locale de qualité et sensibiliser aux enjeux alimentaires ; Agir pour une agriculture durable ; Faciliter le maillage des acteurs alimentaires et développer une économie locale alimentaire ; Soutenir l'ingénierie pour le PAT et communication. La période 2024 – 2027 sera notamment marquée par une montée en puissance du programme d'action, en renforçant les dynamiques créées depuis 2021.
00027814	RCO38= 0,08ha	SR05= 0 non pertinent	Le projet proposé consiste à reconstituer les continuités écologiques par deux actions phares : - La plantation de haies (3,7 km/an) et l'accompagnement de haies spontanées (300m/an) soit environ 8 km au total sur les 2 saisons - La restauration de mares (4 mares au total sur les 2 saisons) Pour les plantations, les agriculteurs et les propriétaires des parcelles assez pauvres en densité de haies et dont les terrains sont en pentes avec des risques de ruissellement et d'érosion et les agriculteurs engagés en MAEC dans la mesure « Biodiversité – entretien des Infrastructures Agro-Ecologiques - Ligneux » sont les cibles prioritaires. Un linéaire minimum de 150 ml de haie par parcelle est demandé pour pouvoir entrer dans le programme collectif de plantations. Une communication sera lancée auprès des communes, des communautés de communes, des partenaires (SMAR 28, chambre d'agriculture d'Eure-Loir et particulièrement son antenne de Miermaigne, animateur SAGE, communes…) pour identifier les propriétaires ou locataires et les agriculteurs motivés par ce programme. Après cette identification, une fiche par projet sera réalisée pour préciser la localisation exacte, le linéaire, les essences envisagées, la nature du sol et les contraintes du site s'il y en a (accès, présence d'animaux, portance du sol pour les engins mécaniques…). Sur cette base, un marché public de travaux sera lancé, avec l'appui d'un AMO, qui pourra prendre la forme de marchés à bons de commandes sur plusieurs années et qui pourront comprendre plusieurs lots selon la nature des travaux. Une convention sera établie entre chaque propriétaire, le locataire le cas échéant et le Parc du Perche. A l'issue des plantations, les linéaires de haies sont intégrés dans les données du Système d'Information Géographique (SIG) du Parc et viennent alimenter d'une part l'observatoire des haies en ligne accessible à tous et d'autre part la base de données des haies à protéger soumises aux communautés de communes et aux bureaux d'études en charge des PLUi. En plus des 3,7 km haies plantées de façon traditionnelle, le Parc souhaite mener une expérimentation sur le développement de haies spontanées accompagnées à raison de 1 à 2 projets pour un total de 300 ml par saison soit environ 600m sur la durée du projet. Il s'agit de favoriser le développement spontané d'arbres et d'arbustes et d'accélérer le processus naturel de colonisation d'une bande enherbée par la végétation ligneuse par l'apport de graines et de rameaux fructifères prélevés sur les haies environnantes et de compléter par de la plantation de quelques arbres de haut-jets (environ 1 plant tous les 8- 10 m). Pour les mares, un objectif de 4 mares sur 2 années (2025-2026) est fixé. L'opération vise à remettre en eau des mares comblées par l'accumulation de vase ou fortement envahies par la végétation. Les agriculteurs engagés en MAEC dans la mesure « Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – mares » pour leur(s) mare(s) sont ciblés en priorité. Une fiche sera réalisée précisant la localisation exacte de la mare, son état de conservation, la nature des travaux à engager et les objectifs recherchés. Les mares pouvant faire l'objet de travaux (curage, reprofilage des berges, mise en défend et aménagement d'abreuvoir/pompe à nez) doivent répondre à plusieurs critères : - localisation sur le territoire du Parc en Eure-et-Loir (cf carte ci-dessus) ; - superficie comprise entre 50 et 500 m² ; - stade d'évolution avancé : la mare est quasiment comblée par la végétation (massettes, phragmites, saules) et/ou est très envasée. Une fois les projets retenus, un marché public sera lancé pour retenir une entreprise chargée de réaliser les travaux spécifiques. Une convention sera établie entre chaque propriétaire, l'exploitant le cas échéant et le Parc du Perche. Concernant la communication, les dépenses concernent l'accès à une plateforme WebSIG permettant de produire des cartes en ligne (cf livrable)
00034647	RCO26 : 1,8 RCO38 : Non pertinent RCO74 : 38 360 RCO75 : 1	SR05 : Non pertinent	Cette opération, portée par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry consiste en la réhabilitation du clos et du couvert des 7 dernières travées du bâtiment B3 à Vierzon. Bâtis à la fin du XIXème siècle, les bâtiments industriels de l'ancienne Société Française (chaînes de montage de matériels agricoles), d'une surface totale couverte de 18 000 m², ont cessé d'abriter toute activité en décembre 1995. Ils ont par la suite été acquis par la Ville de Vierzon. Le bâtiment, construit sur les techniques « Eiffel », a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Dès 2003, diverses réhabilitations ont permis d'engager la dynamisation de ce secteur resté longtemps déserté. Par la localisation du bâtiment, ce projet s'inscrit à la croisée des politiques publiques menées par le territoire : Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, NPRU, Quartier prioritaire de la ville de Vierzon. Cette restauration du clos couvert est une étape importante pour le développement du territoire de la Communauté de Communes et assurer la réalisation des projets d'ores et déjà identifiés et structurants : extension du campus numérique (école ALGOSUP et incubateur B3 Village by CA Vierzon) ; création d'un espace dédié à l'éducation populaire et à la vulgarisation scientifique (en lien avec la Fondation F.E.I.L Eric et Iveta Larchevêque et le Centquatre Paris) ; relocalisation et développement de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers de Vierzon. Le périmètre du FEDER pour ce projet se concentre sur la dépollution, le désamiantage, et les proto-aménagements du bâtiment.
00023308	RCO14 : 1 SO01 : 1	RCR11 : 26	Depuis sa création en 2003, le GIP RECIA fournit à ses membres des liens d'accès au réseau haut et très haut débit. Durant l'année 2021, les adhérents ont fait évoluer les débits de nombreux sites, en particulier les établissements d'enseignement qui ont vu leurs besoins en bande passante exploser avec les nouvelles méthodes d'enseignement (enseignement à distance, hybride), accélérés avec la crise liée au COVID. C'est pourquoi, le projet de mettre en œuvre un réseau fibre optique dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et l'éducation a été élaboré, s'appuyant sur les capacités techniques du GIP RECIA. Il est apparu que le réseau ReCOR (Réseau de Coopération Optique Régional) donnerait des atouts importants aux acteurs régionaux de la recherche et de l'éducation, permettant notamment d'irriguer l'ensemble des villes de la région. Le projet ReCOR 2023-2026 s'inscrit dans la continuité des investissements financés au titre de REACT-EU, relatifs à la construction du « backbone » et le raccordement des premiers lycées, établissements supérieurs et de recherche, administrations. Il permettra de relier à ce réseau de très haute performance les lycées et sites d'enseignement supérieur et de recherche restants, qui sont souvent plus distants des grandes agglomérations de la Région Centre-Val de Loire.

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis envisagé pour l'arrêté du Président	Avis du comité de programmation
2 - Une Europe plus verte	4 - Mobilité urbaine durable	2.8 - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone	28- Développer le vélo utilitaire en milieu urbain	_00030451	Commune d'Avoine	Création d'une piste cyclable aménagée reliant le bourg d'Avoine au bourg du Néman (requalification de la rue Lucien Rouzier en chaucidou et création d'une voie verte le long de la RD122)	Accepté	Favorable
5 - Une Europe plus proche des citoyens	6 - Cohésion des territoires	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	42-Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo	_00030035	Communauté de communes Val de Cher Controis	Création et aménagement de la véloroute "Coeur de France à vélo" dans la communauté de communes du Val de Cher Controis - Tranche 2	Accepté	Favorable
5 - Une Europe plus proche des citoyens	6 - Cohésion des territoires	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	42-Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo	_00021018	Département du Cher	Aménagement de la Véloroute 48 - de la cathédrale de Bourges à l'étang du Puits - Phase 1 : de la cathédrale à Menetou-Salon, et de l'étang du Puits à Argent-sur-Sauldre	Accepté	Favorable
4 - Une Europe plus sociale et plus inclusive	5 - Emploi,orientation,formation,économie sociale et solidaire	4.1 - Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour les demandeurs d'emploi,les inactifs,les groupes défavorisés par la mise en oeuvre de garantie et la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale	29-Promotion de l'économie sociale et solidaire	27957	CRIJ Centre Régional Information Jeunesse	Les coopératives de jeunesse	Accepté	Favorable

N° PDA	Avis instructeur – Avis	Avis instructeur – Motivation
_00030451	Favorable	L'opération consiste en la mise en place d'un nouvel aménagement cyclable permettant de développer la mobilité douce dans les déplacements du quotidien sur la commune d'Avoine, portée par cette dernière éligible à la fiche DOMO n°28. Elle vise notamment à desservir des équipements scolaires, sportifs, économiques et culturels. Le projet présenté comporte un aspect sécurisation et confort de la voirie cyclable créée afin de rendre attractive l'usage du cycle, et l'accès à la commune d'Avoine et ses services. Les dépenses présentées concernent l'étude de maîtrise d'oeuvre, les travaux d'aménagements de la piste cyclable ainsi que les aménagements paysagers de celle-ci, les équipements de confort et de sécurisation des usagers (aire de repos, signalétiques) et un compteur de vélos. Le projet présenté est bien situé au sein d'une Aire d'attraction urbaine, celle de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, dans la logique du schéma directeur cyclable de cette même communauté de communes identifiant la nécessité d'offrir de nouvelles solutions de mobilités pour accéder aux équipements, scolaires, commerciaux, culturels, sportifs ou encore médicaux de la commune d'Avoine. Une connexion avec la Loire à Vélo est également prévue. En cohérence avec le schéma directeur cyclable local, l'opération participe au renforcement du maillage de la mobilité rurale existante avec déploiement des modes de déplacements doux sur le territoire. Cet aménagement isolé de la voie routière et offrant un espace sécurisé pour les utilisateurs poursuit un double objectif : dévier la Loire à vélo vers un itinéraire à plus fort potentiel touristique mais aussi sociétal par le biais de la desserte des principaux centres d'intérêt communaux. Par ailleurs, une continuité cyclable est assurée en lien avec les aménagements de l'axe Chouzé-sur-Loire / Avoine / Beaumont en Véron et Chinon débouchant sur les pôles d'attractivité du territoire et les réseaux ferroviaires de Port Boulet et de Chinon. Un service de bus dessert d'ailleurs les villes de Beaumont, Chinon, et Port Boulet. Le projet est cofinancé par le FEDER à hauteur de 57% pour un montant de 399 187, 09 €, et contribue à réaliser 1,8 km de pistes cyclables à destination des 1 979 résidents du schéma directeur cyclable local.
_00030035	Favorable	Dans le cadre de la poursuite de l'investissement dans le tourisme à vélo, la communauté de communes Val de Cher Controis éligible à la fiche action n°42 du DOMO FEDER-FSE+ 2021-2027, propose les aménagements cyclables sur une portion de la véloroute Coeur de France à vélo identifiée au sein du Schéma régional des véloroutes. Ces aménagements correspondent à des travaux sur la voirie existante et à créer afin de développement le cyclotourisme et de boucler avec les itinéraires touristiques existants à proximité dont La Loire à vélo. Le porteur de projet présente ainsi les dépenses de travaux correspondant à la voirie, au génie civil notamment de passerelles et de serrurerie, ainsi que de signalisation horizontale et verticale, dans le but de mettre en oeuvre un itinéraire cyclable confortable et sécurisé permettant l'accessibilité et la mise en valeur du patrimoine local. L'opération émarge ainsi à la sous-mesure n°1 de la fiche action n°42 « Poursuite et achèvement des itinéraires structurants ». L'opération permettra d'accroître les retombées économiques et touristiques au sein du territoire local : entre 14 000 et 1,1 millions de passages par an, selon les secteurs géographiques, augmentation de la fréquentation similaire à la Loire à vélo jusqu'à +22%. Les retombées économiques sont estimées à 34 millions d'euros en 2018 (en moyenne 80 euros par jour en hôtellerie, restauration et location de matériel). La qualité des aménagements permet également une bonne intégration visuelle, une qualité de roulement ainsi que la tenue aux crues de la voirie. Une commune pilote en lien avec le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a été missionnée afin d'élaborer un kit méthodologique de services innovants et expérientiels pouvant être utilisé par toutes les communes et leur groupement situés sur le territoire de la véloroute, l'ensemble de celles-ci sont ainsi associées à l'animation et la thématisation locale du tracé global de la véloroute Coeur de France à vélo avec laquelle les aménagements présentés permettent d'assurer une continuité. Une connexion est également prévue avec La Loire à vélo, mais aussi la Saint-Jacques à vélo et l'Indre à vélo. L'élaboration du plan d'aménagement des itinéraires cyclo-touristiques a fait l'objet d'une mission d'assistance : une étude du CAUE a par exemple été conduite en 2019 à la demande du porteur de projet pour dresser un diagnostic de l'état existant du sentier Cher sauvage dans le cadre de sa remise en état et du développement de l'offre touristique associée, en complément et non en concurrence des circuits déjà existants et à venir. Pour ce qui est de la concertation locale avec les acteurs concernés, une réflexion a été initiée par le Syndicat mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais dès 2014 sur l'état des berges du canal de Berry afin de localiser les berges susceptibles d'être dangereuses pour l'accueil d'une véloroute. Les portions de berges trop dégradées ou pas assez larges ont ainsi été écartées du tracé. Une mission d'expertise régionale MIRCE a ensuite résolu les problématiques de domanialités privées sur le secteur de Bourré. La mise en oeuvre opérationnelle du projet est portée par plusieurs structures : la Communauté de communes Val de Cher controis, mais aussi la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois qui assureront la maîtrise d'ouvrage des aménagements sur leur territoire respectif. La formule de groupement de commandes a été choisie et permet d'optimiser le coût des prestations et d'assurer la cohérence du circuit. De plus, une réunion de concertation des usagers agricoles a été organisée en 2019 pour recueillir les propositions d'aménagement concernant la valorisation agrotouristique. Une réponse aux questions de l'Association des pêcheurs a été rédigée par le maître d'oeuvre et signée par la Communauté de communes Val de Cher controis. Enfin, le tracé des routes a été validé notamment avec la Direction des routes du Conseil département du Loir-et-Cher, ainsi que la Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher qui a été sollicitée pour statuer sur les contraintes environnementales et patrimoniales liées au projet. Le projet contribue ainsi aux objectifs de 1ère région française de tourisme à vélo, conformément aux objectifs d'augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements du SRADDET et du SRDEII visant à faire du tourisme un générateur d'économie et un facteur du développement du territoire. L'opération est financée à hauteur de 1 200 000 €, représentant 49, 69 % du coût total éligible de l'opération, et contribue à réaliser 14, 18 kilomètres de véloroutes.
_00021018	Favorable	L'opération portée par le Conseil départemental du Cher, éligible à la fiche action n°42, visant le développement du tourisme à vélo et la mise en valeur du patrimoine culturel local sur l'itinéraire de la V48 ; cette dernière s'inscrit pleinement dans la sous-mesure n°1 de la fiche « Achèvement des véloroutes structurantes inscrites au Schéma Régional des Véloroutes et rénovation des sections anciennes ». L'itinéraire reliant la Cathédrale de Bourges à l'Etang du Puits, et plus particulièrement sa phase n°1 reliant la Cathédrale de Bourges à Menetou-Salon et l'étang du Puis à Argent-sur-Sauldre, est identifié au sein de cette sousmesure n°1 comme itinéraire structurant au niveau national et régional notamment. L'objectif est d'offrir un nouveau mode de mobilité aux usagers, ainsi que des services en cohérence avec la pratique du cyclotourisme mettant en valeur à la fois le paysage, ainsi que le patrimoine local. À ce titre, le porteur de projet valorise des dépenses de maîtrise d'oeuvre et d'étude de faisabilité, ainsi que des dépenses de travaux d'aménagement et de signalisation, intégrant également du mobilier en lien avec l'usage du cycle. Le projet prévoit des retombées économiques et touristiques importantes avec une estimation de 100 000 cyclistes par an, équivalent à 2, 4 millions d'euros d'injections au sein de l'économie locale. Les aménagements prévus visent par ailleurs à sécuriser et à apporter de nouveaux usages aux cyclistes. L'opération comporte également une dimension associative et collective des communes situées sur le tracé, via notamment l'accompagnement des projets de celles-ci en lien avec le parcours (animation artistique liée à l'itinéraire, aires de service ou aménagements de loisirs...) et l'adéquation de cette opération avec la mise en valeur touristique que les communes souhaitent développer. Il est prévu que les aménagements soient mis à disposition des différentes structures pour permettre une expression libre et en continuelle évolution. Ces espaces d'expression pourront être gérés par les communautés de communesdans le cadre d'appel à projets, ou d'associations en collaboration avec les communes ou communautés de communes. Le porteur de projet a également précisé que le projet a été impulsé par la Communauté de communes Terres du Haut Berry, et le Conseil départemental du Cher a également été sollicité pour sa capacité à fédérer plusieurs territoires et créer le lien avec le Département du Loiret. Les communes et communautés de communes ont ainsi été parties prenantes de l'élaboration du projet, à travers un comité de pilotage et des réunions. Le comité de pilotage ayant la charge de l'élaboration du programme, notamment le parti pris artistique. L'itinéraire fait le lien avec la Loire à Vélo et vient développer la véloroute V48 identifiée au sein du Schéma régional et national des véloroutes et voies vertes, le projet est ainsi cohérent avec les stratégies régionales du SRADDET et du SRDEII au vu de ses impacts sur le territoire et sur le développement de la mobilité durable. Une subvention FEDER de 2 500 000 € HT est ainsi proposée sur le présent dossier représentant 35,11% du coût total éligible présenté. Elle permet de financer 70 km de véloroutes sur le territoire soit une contribution à hauteur de 56% de l'indicateur de réalisation de cette action.
27957	Favorable	Le projet présenté est éligible à l'action 29 « promotion de l'économie sociale et solidaire ». En effet, le porteur (association) fait partie des bénéficiaires éligibles à l'action et son opération est en accord avec les objectifs poursuivis et les types d'intervention soutenus. En effet, le projet du CRIJ s'inscrit dans la typologie d'intervention suivante : -Animation des acteurs de territoire et/ou de mise en réseau de ces acteurs, par des actions favorisant les rencontres et la connaissance des structures entre elles, le partage d'expériences et de pratiques, l'amorce et l'accompagnement de dynamiques collectives, ... -Accompagnement à la professionnalisation de collectifs d'acteurs dans leur fonctionnement, -Promotion de l'innovation sociale et sa reconnaissance comme une innovation au même titre que les autres types d'innovation, -Accompagnement et réalisation de projets générateurs d'innovations sociales et environnementales.

N° PDA	Avis des tiers experts – Dénomination du tiers – Nom du tiers	Avis	Motivation	Dénomination du tiers – Nom du tiers	Avis	Motivation	Dénomination du tiers – Nom du tiers	Avis	Motivation
_00030451	Thomas HILSMANN - MCRVL 37	Favorable	Demande d'avis restée sans réponse, avis considéré comme favorable						
_00030035	Laurent SAVIGNAC - Direction du Tourisme	Favorable	Avis favorable rendu le 03/09/2024 : opération inscrite au schéma national et régional des véloroutes						
_00021018	Laurent SAVIGNAC - Direction du Tourisme	Favorable	Avis favorable rendu le 03/09/2024 : opération inscrite au schéma national et régional des véloroutes						
27957	Martin Sandra -DE	Favorable	Avis favorable rendu le 02/09/2024 : Les coopératives jeunesse ont été mises en avant lors de la concertation sur la nouvelle SRESS. Elles permettent aux jeunes de se sensibiliser à l'entrepreneuriat ESS dans un cadre sécurisé et encadré. Les CJS seront sans doute une mesure de la future SRESS...le CRIJ ne dispose pas de financement chez nous pour cette action.	LESAGE Emeline - DAT	Favorable	Avis favorable rendu le 02/09/2024 : Les coopératives jeunesse permettent à des cohortes de jeunes de 16 à 18 ans de travailler sur des « petites » missions pendant les vacances d'été. En réalité, au-delà de la vocation occupationnelle, ce projet permet aux jeunes de découvrir l'emploi, l'ESS et l'entrepreneuriat, dans un cadre sécurisé, permettant la prise d'initiatives et le droit à l'erreur. Le CRIJ, porteur du projet, s'est entouré d'acteurs ancrés sur leurs territoires pour déployer les projets locaux (les antennes du BIJ, les communes, les CCAS, les tiers-lieux, les maisons de quartier, etc) et de la coopérative, reconnue au niveau régionale, spécialisée dans l'ESS, pour partager son expertise.			

N° PDA	Informations budgétaires – Section	Imputation	Coût total éligible – Montant	HT/TTC	Financements proposés – Union européenne – FEDER – Montant	%	FSE+ – Montant	%	Dépenses publiques nationales – Région CVL – Montant	%	Autres régions – Montan	%	Etat – Montant	%	AELB – Montant	%	Département – Montant	%	Commune – Montant	%	EPCI – Montant	%	Autres publics – Montant	%	Autofinancement public – Montant	%	Dépenses privées – Fonds privés – Montant	%	Autofinancement privé – Montant	%
_00030451	Investissement	9005-052-2045-21925-081	700 328,22 €	HT	399 187,09 €	57,00%							71 541,00 €	10,22%			82 884,00 €	11,84%							146 716,13 €	20,95%				
_00030035	Investissement	9005-052-2045-21946-081	2 414 730,75 €	HT	1 200 000,00 €	49,69 %			350 000,00 €	14,49%							267 658,00 €	11,08%							597 072,75 €	24,73%				
_00021018	Investissement	9005-052-2045-21946-081	7 120 782,00 €	HT	2 500 000,00 €	35,11%			996 363,53 €	13,99%			293 383,00 €	4,12%							966 987,51 €	13,58%			2 364 047,96 €	33,20%				
27957	Fonctionnement	9305-051-657-21927-081	723 482,41 €	TTC			426 000,00 €	58,88%	297 480,00 €	41,12%																			2,41 €	3,33E-06

N° PDA	Indicateurs du cadre de performance – Réalisation	Résultat	Descriptif de l'opération
_00030451	RCO58 : 1,8 km RCO74 : 1 979 personnes RCO75 : 1 stratégie	RCR64 : 1 000 usagers	L'opération s'inscrit dans le schéma directeur cyclable de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire. La collectivité d'Avoine a ainsi engagé une politique en faveur de la mobilité durable qui a pour ambition de développer le vélo utilitaire en milieu urbain afin de renforcer l'usage du vélo au quotidien sur sa commune et de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de créer un itinéraire de maillage du bourg d'Avoine au bourg du Néman, représentant 1,8 km et permettant de relier les deux bourgs afin de faciliter et sécuriser la desserte du collège Henri Becquerel et des équipements sportifs et culturel situés aux abords de la RD 122. Deux sections sont prévues au sein de cette liaison douce : - Une voie partagée type chaucidou dans la partie de la rue Lucien Rouzier du centre bourg Le Néman située en agglomération ; - Une voie verte du début de la zone d'agglomération de la rue Lucien Rouzier jusqu'au centre bourg d'Avoine. L'opération présentée couvre également les aménagements paysagers de la piste cyclable, ainsi que les équipements de confort et de sécurisation des usagers (aire de repos, signalétiques) et un compteur de vélos. Le développement de l'attractivité touristique du Néman sera également une retombée de la mise en oeuvre du projet, par rapport au quartier historique dont les premières mentions remontent au XIIème siècle et à la connexion avec le parcours de la véloroute Loire à vélo.
_00030035	SO12 : 14,18 km		Dans le respect de la continuité du Schéma régional des véloroutes et des voies vertes acté en 2007, 3 nouvelles véloroutes majeures d'intérêt national et européen sont visées et notamment la véloroute « Coeur de France à vélo ». Le but est de permettre le bouclage avec l'itinéraire de « La Loire à vélo » et offrira à terme une opportunité nouvelle de séjour d'une dizaine de jours en itinérance entre Val de Loire, Sologne et Berry. La présente opération concerne le projet de création et d'aménagement de la véloroute « Coeur de France à vélo » dans les communes de l'intercommunalité du Val de Cher Controis, et plus particulièrement sur la tranche 2 : tronçons 26.2 à 37 allant de la commune d'Angé à celle de Noyers sur Cher. La longueur totale de cette portion est de plus de 14 kilomètres. Il s'agit de travaux d'aménagement de création d'une piste cyclable, en site propre mais également sur des voiries existantes, et de la création d'aires de repos aménagées et réparties sur l'ensemble du tracé. Le principe est de créer un tracé continu, s'adaptant aux infrastructures existantes mais également via la création totale de pistes.
_00021018	SO12 : 70 km		Le Schéma de Développement Touristique du Cher (SDT 18) identifie le projet de véloroute allant de Bourges à Aubigny-sur-Nère comme l'un des principaux itinéraires cyclables à développer. Le tracé Bourges/Aubigny/Sully suit en effet une ancienne ligne de chemin de fer et est très pertinent d'un point de vue touristique car situé dans une région agréable, riche en patrimoine à fort potentiel et non éloignée de Paris. Ce projet dénommé Véloroute « Cathédrale de Bourges à l'Etang du Puis » est référencé V48 au Schéma régional des véloroutes et voies vertes et constitue un itinéraire alternatif pour la « Loire à vélo ». Il s'agit notamment d'aménager une voirie cyclable sans la moindre artificialisation des sols, et d'apporter de nouvelles solutions de mobilités pour les 20 communes concernées par l'intégralité du tracé. La première phase de ces aménagements, prévue de 2023 à 2026, prévoit des travaux de la Cathédrale de Bourges à Menetou-Salon, et de l'étang du Puits à Argent-sur-Sauldre, permettant notamment une connexion avec le Département du Loiret.
27957	SO01: 10 SO02: 6	SR01: 0, indicateur non pertinent SR02: 0, indicateur non pertinent	Le projet proposé est porté par le CRIJ Centre-Val de Loire (association loi 1901). Dans le cadre de sa mission régionale, le CRIJ a développé depuis 2019 des Tiers lieux dédiés à l'engagement et les initiatives de jeunes. Ces structures accueillent en résidence des jeunes porteurs de projets associatifs, de volontariats ou économiques et développent une pédagogie innovante en matière de compétences transversales, un écosystème de partenaires locaux et un espace de dialogue entre jeunes porteurs d'initiatives et les élus locaux. Plus de 300 jeunes sont accueillis sur Orléans, Tours, Vierzon et Le Blanc chaque année dans une démarche d'autogestion de ces incubateurs de projets. Les 4 premiers INFOLABS ont été amorcés jusqu'en 2021 et sont maintenant autonomes et portés par des associations et collectivités locales. A présent, il est proposé d'engager une nouvelle phase de déploiement afin que cette démarche pédagogique soit aussi adaptée aux mineurs de la région. A ce titre les équipes du CRIJ, son réseau ainsi que différents partenaires travaillent sur le déploiement de coopératives de jeunesse pendant les vacances d'été pour les jeunes de 16 à 18 ans. En effet, dans le cadre des 90 forums jobs d'été organisés chaque année de nombreux jeunes mineurs souhaitent travailler mais ne trouvent pas de jobs du fait de leur âge. La proposition d'intégrer une coopérative durant les vacances d'été leur permettraient bien sûr d'avoir une réponse à leurs demandes (même si ce n'est pas un job) mais aussi de leur faire découvrir l'ESS, des métiers, l'entreprenariat et une première expérience au travail mais surtout qu'ils se découvrent eux-mêmes en prenant conscience de leurs compétences.